

Feuille de présence du mois de janvier

Attention à bien remplir ce document, en cas de litige, il sera pris en compte le nombre de présence que vous nous aurez préalablement noté ci-dessous.

NOM du parent responsable :

NOM de l'enfant :

Numéro de téléphone :

PRENOM de l'enfant :

Signature :

Les heures de départ doivent être respectées sinon la demi-heure entamée sera facturée

Le document des présences est à remettre tous les 15 du mois.

Inscription périscolaire

	<i>lundi 7</i>	<i>mardi 8</i>	<i>jeudi 10</i>	<i>vendredi 11</i>
Matin				
7h45 à 8h				
8h à 9h				
Soir				
16h30 à 17h30				
17h30 à 18h30				
18h30 à 19h				

	<i>lundi 14</i>	<i>mardi 15</i>	<i>jeudi 17</i>	<i>vendredi 18</i>
Matin				
7h45 à 8h				
8h à 9h				
Soir				
16h30 à 17h30				
17h30 à 18h30				
18h30 à 19h				

	<i>lundi 21</i>	<i>mardi 22</i>	<i>jeudi 24</i>	<i>vendredi 25</i>
Matin				
7h45 à 8h				
8h à 9h				
Soir				
16h30 à 17h30				
17h30 à 18h30				
18h30 à 19h				

	<i>lundi 28</i>	<i>mardi 29</i>	<i>jeudi 31</i>
Matin			
7h45 à 8h			
8h à 9h			
Soir			
16h30 à 17h30			
17h30 à 18h30			
18h30 à 19h			

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne année 2019

Feuille de présence du mois de janvier POUR LES MERCREDIS

Attention à bien remplir ce document, en cas de litige, il sera pris en compte le nombre de présence que vous nous aurez préalablement noté ci-dessous.

Les heures de départ doivent être respectées sinon la demi-heure entamée sera facturée

NOM du parent responsable :

NOM de l'enfant :

PRENOM de l'enfant :

Numéro de téléphone :

Signature :

Le document des présences est à remettre tous les 15 du mois.

	<i>mercredi 9</i>	<i>mercredi 16</i>	<i>mercredi 23</i>	<i>mercredi 30</i>
	<i>heure d'arrivée</i>	<i>heure d'arrivée</i>	<i>heure d'arrivée</i>	<i>heure d'arrivée</i>
<i>Matin</i>				
	<i>heure d'arrivée</i>	<i>heure d'arrivée</i>	<i>heure d'arrivée</i>	<i>heure d'arrivée</i>
<i>Repas</i>				
	<i>heure d'arrivée</i>	<i>heure d'arrivée</i>	<i>heure d'arrivée</i>	<i>heure d'arrivée</i>
<i>Soir</i>				

Veillez noter l'heure d'arrivée prévue de votre enfant pour des raisons d'organisation.

Exemple : Mon enfant vient à la journée noter : 10h à l'arrivée du matin

Mon enfant vient pour le repas et l'après- midi noter 12h à l'heure d'arrivée

Mon enfant vient que l'après-midi noter 14h à l'heure d'arrivée le soir

Cette inscription est définitive. Elle ne peut être annulée que s'il y a un certificat médical.

Les jours inscrits vous seront facturés.